

## Liste des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 11 octobre 2022

Page 1/2

Numéro de Délibération	Thème de la délibération	Objet de la délibération	Date de publication de l'acte	En exercice	Absents	Présents	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	"ABSTENTION"	Décisions du conseil municipal :	Votes "POUR"	Votes "CONTRE"	Abstentions
		Procès verbal du conseil municipal du 13 septembre 2022		27	5	22	26	0	0	APPROUVE le Procès Verbal	, Marie-Paule LOISEAU, Claudine PELTIER, Céline BERCETCHE, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, François PÉRIN, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Annie PÉRIN, André MARNIER, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY - AVEC POUVOIR :Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Sophie LOLIVE		
1	DCM2022-273	CMAT	Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU	27	0	22	22	0	4	<b>DECIDE</b> d'approuver la modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme telle qu'elle est annexée à la présente délibération. La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 153-20 et R 153-21 du code de l'urbanisme : - d'un affichage en Mairie durant un mois - d'une mention de son affichage, dans un journal diffusé dans le département. La présente délibération sera exécutoire après l'exécution de l'ensemble des formalités de publication et d'affichage et transmission au préfet conformément aux articles L 153-25 et L 153-26 du Code de l'urbanisme. Le dossier de modification simplifiée du PLU approuvée est tenu à la disposition du public à la mairie et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture. <b>AUTORISE</b> Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.	, Marie-Paule LOISEAU, Claudine PELTIER, Céline BERCETCHE, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, François PÉRIN, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Annie PÉRIN - AVEC POUVOIR :Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Sophie LOLIVE		, André MARNIER, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY
2	DCM2022-274	ELU	Désignation du correspondant Incendie et Secours	27	0	22	26	0	0	<b>DESIGNE</b> Monsieur Eric MAHE, en qualité de correspondant incendie et secours. <b>CHARGE</b> Madame le Maire de communiquer le nom du correspondant au Préfet et au Président du Conseil d'administration du SDIS.	, Marie-Paule LOISEAU, Claudine PELTIER, Céline BERCETCHE, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, François PÉRIN, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Annie PÉRIN, André MARNIER, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY - AVEC POUVOIR :Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Sophie LOLIVE		
3	DCM2022-275	ELU	Délibération relative à la formation des élus	27	0	22	26	0	0	<b>ADOpte</b> le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2% du montant des indemnités des élus <b>VALIDE</b> les orientations suivantes en matière de formation : •Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions •Les formations favorisant l'efficacité personnelle (gestion de projet, conduite de réunion, animation d'équipe, gestion du temps, informatique et bureautique, prise de parole en public, négociation, gestion des conflits) •Les formations en lien avec les compétences de la collectivité, •Les formations liées à la gestion des politiques locales (finances publiques, marchés publics, délégations de service public, démocratie locale, intercommunalité, etc.) <b>DECIDE</b> que seront pris en charge (sous les conditions de répondre aux orientations précitées) : •Les frais d'enseignement •Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration, dont le remboursement s'effectue en application du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par le droit à la formation des élus •Les pertes de revenus éventuelles, dans la limite maximale de 18 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure sous réserve de fourniture d'un justificatif <b>DECIDE</b> que la prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants : •Agrément des organismes de formations •Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la collectivité •Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses •Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus	, Marie-Paule LOISEAU, Claudine PELTIER, Céline BERCETCHE, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, François PÉRIN, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Annie PÉRIN, André MARNIER, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY - AVEC POUVOIR :Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Sophie LOLIVE		
4	DCM2022-276	ADMG	Dépôt des archives communales aux archives départementales	27	0	22	26	0	0	<b>ACCePTE</b> le dépôt aux archives départementales du Morbihan des documents suivants : •l'état civil de plus de 120 ans •les autres archives de plus de 50 ans	, Marie-Paule LOISEAU, Claudine PELTIER, Céline BERCETCHE, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, François PÉRIN, Nadine GUILLON, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Annie PÉRIN, André MARNIER, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY - AVEC POUVOIR :Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Sophie LOLIVE		

## Liste des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 11 octobre 2022

Page 2/2

Numéro de Délibération	Thème de la délibération	Objet de la délibération	Date de publication de l'acte	En exercice	Absents	Présents	Vote "POUR"	Vote "CONTRE"	"ABSTENTION"	Décisions du conseil municipal :	Votes "POUR"	Votes "CONTRE"	Abstentions	
5	DCM2022-277	ADMG	Astreinte technique décisionnelle hebdomadaire		27	0	22	26	0	0	<b>DECIDE</b> d'instituer un régime d'astreinte décisionnelle dans la collectivité selon les modalités exposées ci-dessus en continuité de l'astreinte d'exploitation du week-end à compter du 11 octobre 2022	, Marie-Paule LOISEAU, Claudine PELTIER, Céline BERCETCHE, Yvan LE NEVÉ, Simone LE NEVÉ, Gaël LACROIX, Virginie TOUZARD, Stéphane PEDRONO, Hervé RIO, François PÉRIN, Nadine GUILLOIN, Josiane HENRY, Vincent TANGUY, Annie PÉRIN, André MARNIER, Sylviane PEDRON, Chantal CHARRERON, Anne-Laure POUILLY - AVEC POUVOIR : Noëlle CHENOT, Patrick CAILLEAU, Jean-Paul LE BIHAN, Sophie LOLIVE		
6	DCM2022-INFO	Intercommunalité	Rapport d'activité 2021 du SYSEM		27	0	22	0	0	0	<b>Prend acte</b> du rapport d'activité du SYSEM			
7	DCM2022-INFO	Solidarité	Analyse des besoins sociaux		27	0	22	0	0	0	<b>Prend acte</b> du rapport de l'Analyse des Besoins Sociaux			

Signé par : Noëlle CHENOT  
Date : 11/10/2022  
Qualité : ORDONNATEUR

MAIRIE DE SURZUR  
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

1, Place Xavier de Langlais, 56450 SURZUR – Téléphone – 02 97 42 12 52  
Télécopie : 02 97 42 03 54 – Courriel : [mairie@surzur.fr](mailto:mairie@surzur.fr) – [www.surzur.fr](http://www.surzur.fr)